



Coup de colère !

Travailler le dimanche, Pour qui ? Pour quoi ?

On peut légitimement s'interroger sur les motivations du Président Sarkozy et de sa majorité à vouloir saborder le repos dominical en permettant la généralisation du travail le dimanche dans les commerces.

Car si l'on en croit les économistes les plus érudits, l'impact économique serait nul, voire négatif du fait des dommages collatéraux engendrés aux commerces de proximité ; de plus, la grande majorité de nos concitoyen-ne-s conçoit cette ouverture des commerces comme une régression sociale majeure.

Pourquoi alors vouloir revenir sur un avantage acquis en 1906 si ce n'est pour façonner une société au service de l'économie ?

Derrière une prétendue « *liberté nouvelle* » transparait une conception foncièrement marchande de notre société : permettre, d'une part aux touristes de dépenser sans compter leurs devises, même le dimanche et même si leurs achats n'ont rien de touristique et, d'autre part à l'ensemble des consommateurs, de se transformer en « *génération cad-dy* » !

Tout cela bien sûr au détriment de la santé et de la vie sociale et sociétale des salarié-e-s réquisitionné-e-s ces jours-là!

Pour ma part, ce jour de repos pris en commun, loin d'être le signe d'une société archaïque, est la reconnaissance d'une société qui sait évoluer tout en préservant la primauté de la personne humaine sur les activités économiques et qui répond à des exigences profondes de la vie familiale, culturelle, associative et

Sous le soleil... les congés d'été tant attendus sont au rendez-vous !

Mais pour qui ? Pas pour celles et ceux, plus nombreux encore que l'an dernier, qui ne changeront pas de décor durant la période estivale. Perte d'un emploi ou crainte d'en être bientôt privé, chômage partiel, SMIC ou horaires à temps partiel qui scotchent les revenus au plus bas, les raisons sont multiples à une famille de renoncer aux vacances, même lorsque le besoin s'en fait ressentir, même lorsque l'on voudrait offrir à ses enfants un moment de bonheur.

Et sous prétexte de crise, il faudrait que nos concitoyennes et concitoyens acceptent en silence cette dégradation de leurs conditions de vie imposée par notre société « *développée* », soit-dit en passant ...

Pourtant, la crise a révélé les multiples scandales des parachutes dorés, des stock-options, des bonus phénoménaux que se servent les grands patrons et leurs cercles dirigeant. Mais comment peut-on justifier que le PDG d'un grand groupe gagne 300 fois plus que les salariés du même groupe ? Comment peut-on accepter qu'une entreprise ait recours au chômage partiel tout en augmentant les dividendes de ses actionnaires ?

L'incompréhension et l'indignation ressenties lors de ces révélations semblaient avoir également touché le chef de l'Etat qui, lors du G20 de Londres, rappelait qu'il fallait moraliser tout ce système ! Mais rien n'a changé sur le fond : l'accaparement par un petit nombre des richesses produites par le travail du plus grand nombre ; cela s'appelle le capitalisme.

Et dans ce système, sous couvert de « *liberté* », on méprise l'égalité, car que veut dire « *égalité* » pour les salarié-e-s les plus modestes, les chômeur-euse-s, les jeunes passant de stage en stage et soumis à la précarité, les sans logis ... ? Est-elle toujours associée à notre devise : « Liberté, Egalité, Fraternité » ? On peut s'interroger quand on voit l'acharnement du gouvernement à vouloir transformer notre société. Après les attaques des droits collectifs, après la libéralisation de nos services publics, la dernière réponse avant l'été proposée pour combattre la crise est donc le travail du dimanche, source de nouvelles inégalités !

Notre devise, reflet de notre histoire, serait-elle la prochaine Bastille à reconquérir ?

Annie David

Sénatrice de l'Isère, Conseillère municipale de Villard-Bonnot

Refusons la privatisation de La Poste ! Demandons une consultation citoyenne !

A lors même que la crise met en exergue les failles de notre système financier, le gouvernement s'apprête à privatiser La Poste, qui devrait devenir une société anonyme dès le 1er janvier 2010 et ouvrir son capital aux investisseurs privés pour lever en bourse les fonds nécessaires à sa croissance. Ce changement de statut répond à la directive européenne d'ouverture à la concurrence du marché postal le 1er janvier 2011.

Le débat parlementaire aura lieu à l'automne mais d'ores et déjà, les usagers et les collectivités mesurent les conséquences de ce prélude à la privatisation: réduction du nombre de bureaux de poste et des horaires d'ouvertures, développement des agences postales communales, augmentation du prix du timbre, sabordage du statut du personnel,....

La Poste est et doit rester un service public. Elle doit conserver son rôle de lien social dans les quartiers populaires et les campagnes, son rôle crucial en terme d'aménagement du



territoire tout en contribuant au maintien des populations et de l'activité économique dans les zones rurales et de montagne.

En tant que service public, elle appartient à l'ensemble des citoyen-n-es. C'est pourquoi, avec mon groupe au Sénat, je soutiens l'initiative lancée par le collectif national contre la privatisation de La Poste pour l'organisation d'une consultation populaire sur l'ouverture au privé de la Poste, et nous allons solliciter le Président de la République afin qu'il organise, à l'échelle du territoire, un référendum.

Aussi, j'en appelle à l'ensemble des élu-e-s, attaché-e-s au maintien d'un service public postal dans nos territoires, afin qu'ils et elles organisent pour le mois d'octobre cette consultation.

Suppression de la TP : les collectivités locales deviennent les boucs émissaires de la crise !

Présentée aux élu-e-s locaux par Madame Lagarde le 8 juillet, les dernières pistes pour la réforme de la taxe professionnelle sont les suivantes :

Contribution sur la valeur ajoutée (1,5%) : concerne aujourd'hui les seuls établissements réalisant plus de 7,6 millions d'euros de chiffre d'affaires ; va être étendue aux entreprises dès 500 000 euros de CA. Le taux d'imposition sera progressif : de 500 000 à 3 millions, le taux serait compris entre 0 et 0,5% de la valeur ajoutée de l'entreprise ; de 3 à 10 millions, il varierait de 0,5% à 1,4% ; de 10 à 50 millions d'euros, la variation serait de 1,4 à 1,5%.

Transfert aux collectivités de certaines ressources fiscales aujourd'hui perçues par l'Etat : une part de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), la taxe sur les surfaces commerciales et les droits de mutation à titre onéreux.

Ces mesures ne suffiront pas à compenser la perte de ressources pour les collectivités ; **le gouvernement sera contraint de relever ses dotations de compensation à hauteur de 4,8 milliards d'euros.** Or chaque année, elles sont réduites dans le budget de l'Etat ! Qu'en sera-t-il demain ? Le gouvernement annonce, certes, l'instauration d'une Taxe carbone, mais il n'est pas en capacité d'en préciser les contours, et qui plus est, cette taxe a pour vocation de disparaître !

Le gouvernement envisage donc de supprimer une ressource stable sur laquelle les collectivités pouvaient agir, pour la remplacer par des impôts et taxes assis sur des résultats variables, échappant à leur maîtrise. Comment vont-elles établir leur budget, élaborer des projets sur le moyen / long terme, sans être sûres des financements ? Vont-elles être contraintes de faire supporter aux ménages le manque à gagner de cette réforme ?

Cette réforme devrait relancer la croissance et l'emploi, nous dit-on. Mais si l'on fait le bilan des différentes mesures d'exonérations et de dégrèvement des impôts touchant les entreprises, on constate qu'elles ne se sont pas traduites par les effets escomptés, mais par une augmentation de la rémunération des actionnaires et une stabilité, voire une diminution, de la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises.

C'est pourquoi, je pense au contraire que nous devons aller vers un élargissement de l'assiette de la TP aux actifs matériels et financiers, comme le préconise la proposition de loi déposée par mon groupe. Les bases de cet impôt seraient composées également de la valeur ajoutée, de la valeur locative foncière, et de la valeur locative des équipements et biens immobiliers afin de consolider les liens entre l'entreprise et la collectivité.

« Si l'on reparlait de la réforme des collectivités .. »

"Nous ne nous déroberons pas devant la réduction du nombre des élus régionaux et départementaux", a déclaré le Président Sarkozy devant le Parlement réuni en Congrès à Versailles.

Le mobile est donc clairement affiché : sous couvert de réorganisation, c'est en fait le seul souci comptable qui guide cette réforme.

Les prémices en ont été dévoilées par la commission Balladur et devaient être confirmées par la mission sénatoriale présidée par le sénateur Belot. Or, si certaines propositions issues de la commission Balladur, les plus consensuelles, ont recueilli l'aval des sénatrices et sénateurs, (*achèvement de la carte de l'intercommunalité d'ici fin 2011, fin de l'expérience des « pays », fusion de certaines petites communautés de communes*), d'autres questions, tel que le mode d'élection des délégués intercommunaux, n'ont pas été tranchées.

En outre, en ce qui concerne les deux idées fortes du rapport Balladur, à savoir l'abandon de la clause générale de compétences pour les départements et les régions, ainsi que le rapprochement de ces deux niveaux de collectivités par l'élection de « *conseillers territoriaux* », le rapport Belot a préféré ne pas retenir ces propositions. Ainsi, chaque échelon de collectivité garderait l'exercice de la clause générale de compétence et se verrait reconnaître une « *compétence d'initiative* » fondée sur un intérêt territorial. Quant aux conseillers territoriaux, cheval de bataille du gouvernement, le rapport Belot leur préfère la création de « *conseils régionaux des exécutifs* » et une très large clarification des compétences de chaque institution (*associant dans un même conseil trimestriel les présidents des conseils régionaux et des conseils généraux, avec ceux des conseils d'agglomération et les représentants des communautés de communes*).

Toutefois sur ce point, le nouveau ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux, a clairement réaffirmé la position du gouvernement en faveur de la création des conseillers territoriaux. D'ailleurs l'avant projet de loi en fait état, en dépit de l'inquiétude grandissante des élu-e-s locaux et nationaux !

À travers les débats et les rencontres avec les élu-e-s de notre département, j'ai pu mesurer l'inquiétude de beaucoup d'entre eux sur les perspectives de cette réforme et sur l'avenir des services publics, notamment en milieu rural et en zone de montagne. Cette inquiétude je la partage ! Cette réforme, en encadrant et en diminuant de manière drastique les pouvoirs et les moyens

toujours plus les concitoyen-ne-s des lieux de décisions, remet en cause l'essence même de notre République et sa capacité à répondre à leurs besoins et préoccupations.



C'est pourquoi, je souhaite avant tout que cette réforme, ainsi que celle relative à la taxe professionnelle qui doit être abordée de façon concomitante, soient discutées au préalable avec les élus locaux, les élus de terrains, ceux-là même qui ne comptent pas leurs heures, leur investissement et leur engagement, ceux-là même accusés de « *coûter* » trop cher à la République !

Les élu-e-s locaux sont les premiers échelons de notre République et c'est avec elles, avec eux que ces réformes doivent se définir.

C'est pourquoi, dès la rentrée j'organiserai des rencontres dans nos territoires afin d'échanger sur ces réformes, d'une importance cruciale pour nos collectivités et nos concitoyen-ne-s.

« Brèves .. »

Augmentation de 20% des tarifs EDF sur trois ans ?

Bien que le gouvernement n'ait pas encore statué, Madame Lagarde, ministre de l'Economie, a laissé entendre que les tarifs de l'électricité en France, « *de 15 à 30% moins élevés que dans les autres pays de l'Union européenne* », allaient augmenter.

Faut-il rappeler à la direction d'EDF et au gouvernement qu'EDF a enregistré en 2008 un bénéfice net de 3,2 milliards d'euros ?

Faut-il leur rappeler que cette augmentation interviendrait alors que la crise économique frappe la majorité de nos concitoyen-ne-s ?

Faut-il leur rappeler que les salarié-e-s d'EDF sont en lutte depuis des mois pour une juste revalorisation de leurs salaires ?

Faut-il leur rappeler enfin que les ménages ont déjà supporté ces dernières années des hausses à répétition, au motif de l'alignement du tarif du gaz sur celui du baril de pétrole, alors que le prix du baril a baissé de 50% depuis un an sans aucune répercussion de cette baisse ?

Projet de loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoire » : vers la privatisation de notre système de santé !

Adopté définitivement le 29 juin 2009, ce texte force le pas à une privatisation du service public de santé, au grand bénéfice des établissements privés à but lucratif, alors que la logique même de service public de santé est incompatible avec l'exercice d'une médecine lucrative. Le risque est donc grand que les établissements de santé privés choisissent parmi les missions d'intérêt général, celles qui sont les plus rentables ou les plus valorisantes, laissant la charge au secteur public d'assurer notamment les soins en direction des populations les plus éloignées de la santé, les plus précaires, les soins non programmés ou les plus coûteux.

Ce qui importe aujourd'hui, c'est de faire des économies, quitte à transformer le service public de santé en profondeur, préférant l'émergence d'un «hôpital entreprise» en lieu et place de notre système de santé performant et solidaire.

En outre, alors qu'une des raisons principales dans la difficulté d'accès aux soins est, ce qu'il est convenu d'appeler les «zones blanches» ou «sous-médicalisées», le gouvernement renonce à prendre des mesures contraignantes conditionnant l'installation des médecins libéraux aux besoins constatés dans le territoire.

Quant à la création des Agences Régionales de Santé, il s'agit au final de concentrer les pouvoirs et fondre les compétences, dans le seul but de peser sur les dépenses en matière de santé publique.

C'est pourquoi le groupe CRC-SPG s'est vigoureusement opposé à ce texte et a défendu une autre conception du service public, reposant d'abord et avant tout, sur la satisfaction des besoins sociaux et collectifs, tout en permettant un aménagement harmonieux de nos territoires.



Questions écrites ..

Juillet - référendum d'initiative populaire - avenir de la médecine générale

Juin - procédure de réunification des familles des personnes protégées

au titre de l'asile -accompagnement du handicap psychique – avenir de la radiologie de proximité

Mai - accès au service public des nouvelles technologies de la communication et de l'information dans les communes rurales et de montagne - préserver l'éthique française du don de sang

Avril - conséquences de la RGPP sur les associations sociales - liste complémentaire du concours de recrutement de professeur des écoles - situation des auxiliaires de vie scolaire

Mars - prise en charge des frais de transport pour les personnes handicapées

Rencontres ..

Avril - Foire de Lancey - interview en direct Radio Campus - soutien «Caterpillar» - 94ème anniversaire génocide arménien Grenoble - Foire de LAVAL - entrevue avec M. MATENCIO directeur ERDF - présentation Festival Berlioz par l'Aïda (Agence Iséroise de Diffusion Artistique) questure du Sénat

Mai - Manifestation 1er Mai à Grenoble - Portes ouvertes Aéroport du Versoud - inauguration Maison départementale des personnes handicapées à Grenoble - Rassemblement devant l'Assemblée Nationale : jour de discussion des PPL contre les licenciements boursiers

Juin - VIII^e Rencontre des intercommunalités Iséroises à La MURE - 69ème anniversaire Appel du 18 juin à Grenoble - entrevue avec les AVS de l'Isère - Fête de la Forêt de Montagne à Chichiliane & colloque "Quel avenir pour notre forêt?"

Juillet - cérémonie fin de scolarité lycée Marie Reynoard à Villard-Bonnot – défilé 14 juillet Grenoble – rencontre avec syndicats sur le travail du

Propositions de lois que j'ai co-signées

- Commission d'enquête sur la société Icade et sur les conditions de la cession de son parc locatif - 23 Juin 2009

- Introduction de la clause «de l'Européenne la plus favorisée» - 25 Mai 2009

- Suppression des conditions de nationalité qui restreignent l'accès des étrangers à la fonction publique - 25 Mai 2009

- Création d'une commission d'enquête parlementaire sur le déroulement de la manifestation du 4 avril 2009 à Strasbourg - 30 Avril 2009

- Exclusion des bénévoles et des associations du champ d'application du délit d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irréguliers des étrangers en France - 27 Mars 2009

- Suppression du refus de paiement des prestations familiales pour des enfants étrangers entrés en France hors de la procédure de regroupement familial - 27 Mars 2009

- Interdiction des licenciements boursiers - 19 Mars 2009

Propositions de résolutions européennes:

- sur les relations entre l'Union européenne et l'État d'Israël, présentée avec Michel Billout – le 14 avril 2009

Permanence parlementaire: 22 rue Emile Gueymard 38000 Grenoble

Contact courrier électronique Annie David : a.david@senat.fr

Tél: 04 76 46 16 21 - Fax: 04 76 46 16 23

Vous pouvez consulter l'intégralité des interventions de Mme David, sur les sites :

- Site du groupe CRC-SPG au Sénat: www.groupe-crc.org
- Site Annie David : <http://www.anniedavid.fr>

une voix
différente
au Sénat